

A Cattenom, un temps de travail calqué sur les arrêts de tranche

by Entreprise & Carrières - jeudi, février 20, 2014

<http://correspondances.fr/cattenom-temps-de-travail-calque-sur-les-arrets-de-tranche/>

La centrale nucléaire de Cattenom (Moselle) illustre parfaitement la notion de « mosaïque complexe d'accords locaux » pointée par la Cour des Comptes. La durée et l'organisation du travail de la centrale de 1 332 agents sont consignées depuis quinze ans dans un accord de site conclu dans la foulée des lois Aubry.

Constitué de 31 % de cadres, de 66 % d'agents de maîtrise et de 3 % de personnel d'exécution, l'effectif dispose d'un système souple et consensuel pour répartir le temps de travail en fonction des impératifs d'une centrale nucléaire, rythmée par les arrêts de tranches. La durée du travail hebdomadaire, fixée à 35 heures, peut ainsi descendre à 34 heures, voire à 33 heures durant les semaines « basses » pour reporter les heures sur les semaines « hautes » correspondant aux pics d'activité. Ces modulations répondent en outre à l'objectif, partagé par les agents et la direction, d'adapter l'organisation du travail au rythme et à l'amplitude horaire des sous-traitants. Survivance de l'accord de 1999, 38 agents sont restés aux 32 heures payées 32. Les agents travaillant à la conduite des installations nucléaires travaillent pour leur part 32 heures payées 35, conformément à la règle en vigueur dans toutes les centrales.

L'Autorité de sûreté nucléaire surveille scrupuleusement les dépassements d'horaires des agents, mais le temps de travail des cadres, qui ne pointent pas, n'est pas quantifiable. Ces derniers ne perçoivent pas d'heures supplémentaires, mais bénéficient, outre les RTT, de périodes de « disponibilité » supplémentaires variant entre 15 et 23 jours par an. Depuis deux ans, un système d'autodéclaration leur permet de signaler leurs dépassements horaires au-delà de 11 heures de présence journalière.

Opposés au forfait-jour, les syndicats ne s'émeuvent pas outre mesure des observations de la Cour des Comptes.

La direction attend le début des négociations pour s'exprimer.